

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

Séance du vendredi 11 avril 2025

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	10

Par suite d'une convocation en date du 01 avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 11 avril 2025 à 19h00, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

Etaient présents : Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Hervé Henry, Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

Absent excusé :

Absente non excusée : Mme Bernadette Gaulot

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Sandra Recouvreur est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Adoption du PV du 11 février 2025**
- **Vote des taxes 2025**
- **Approbation du Compte Financier Unique 2024**
- **Affectation du résultat**
- **Vote du budget 2025**

Adoption du procès-verbal du 07 février 2025.

Le procès-verbal du vendredi 07 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Vote des taxes 2025 : Délibération N° 15/2025

Madame le Maire indique au conseil que **le taux de THS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) est de nouveau voté par les communes en 2025.**

Madame le Maire demande aux conseillers de voter les taux des taxes locales.

Vu les besoins de financement des opérations d'investissements,

Mme le Maire propose de voter les taux de référence pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE de voter les taux de référence pour l'année 2025 comme suit :

Foncier Bâti : **44,62 %**

Foncier Non Bâti : **21,13 %**

Taxe d'Habitation : **15,51 %**

PRECISE que le produit fiscal attendu pour l'année 2025 s'élève à 115 413 €.

Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 : Délibération N° 16/2025

Madame Hubert se retire et ne prend pas part au vote.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3,

Vu l'adoption du 23 avril 2024 portant sur l'option du Compte Financier Unique (CFU),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	234 812,90 €	261 147,38 €	495 960,28 €
Dépenses	30 057,33 €	372 279,12 €	402 336,45 €
Résultat 2024	204 705,57 €	-111 131,74 €	93 623,83 €
Report 2023	32 269,66 €	201 326,65 €	233 596,31 €
Clôture 2024	237 025,23 €	90 194,91 €	327 220,14 €

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 09 voix pour,

Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Verbiesles,

Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation du résultat de l'exercice 2024 : Délibération n° 17/2025

Vu la nomenclature budgétaire M 57,

Après avoir approuvé ce jour, le Compte Financier Unique 2024 qui présente un déficit de fonctionnement d'un montant de -111 131,74 € (+ report 2023 : 201 326,65 €).

Constatant que la section d'investissement dudit Compte Financier Unique fait apparaître un excédent de 204 755,57 € (+ report 2023 : 32 269,66 €).

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2025,

Considérant la clôture du budget annexe en décembre, il convient d'intégrer les résultats de l'exercice,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2025 le résultat comme suit :

- Report en section d'Exploitation – article 002, la somme de **90 194,91 €**.
- Report en section d'investissement – article 001, la somme de **237 025,33 €**.

Vote du budget 2025 : Délibération n° 18/2025

Le Maire propose à l'assemblée d'adopter le budget principal de l'exercice 2025 qui sera présenté par fonction. Le vote s'effectuera par chapitre.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le projet de budget soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité,

ADOPTE le budget principal pour l'exercice 2025 tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : **464 666,77 €**
 - Pour la section Investissement : **258 554,37 €**
- La date du prochain conseil est fixée au vendredi 25 avril 2025 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Séance du vendredi 11 avril 2025

Délibération N° 15/2025 : Vote des taxes 2025

Délibération N° 16/2025 : Approbation du Compte Unique Financier 2024

Délibération N° 17/2025 : Affectation du résultat de l'exercice 2024

Délibération N° 18/2025 : Vote du budget 2025

Marie-Noëlle Hubert

Stéphane Vernier

Hervé Henry

Brigitte Bongard

Ossola Julien

Bourillon Jean-Damien

Gauthier Vincent

Boutellier Cécile

Braud Anne

Absente excusée

Pouvoir à Brigitte Bongard

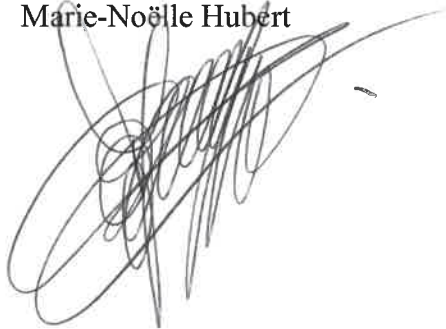
Pfister Eddie

Gaulot Bernadette

Absente non excusée

Le maire

Marie-Noëlle Hubert



Secrétaire de séance

Sandra Recouvreur

